Ville d'HAUBOURDIN

**Arrêté temporaire n°8.3.107/2023**
**Portant réglementation de la circulation**

**RUE FIDELE LHERMITTE**

Le Maire d'Haubourdin,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route

**VU** l'arrêté n° 5.4.008/2020 du 24 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints et Conseillers Municipaux

**VU** la demande en date du 10/03/2023 émise par Monsieur Quentin DESUMEUR de l'entreprise AXEO sise 1ERE Avenue du port fluvial 59211 SANTES aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux de remplacement de la boîte de branchement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/03/2023 au 20/04/2023 RUE FIDELE LHERMITTE

## ARRÊTE

**Article 1**
À compter du 20/03/2023 et jusqu'au 20/04/2023, la circulation et le stationnement des véhicules seront restreints et limitée à 30km/h au droit du chantier au 9 RUE FIDELE LHERMITTE (Haubourdin).

**Article 2**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, AXEO.

Fait à Haubourdin, le 10/03/2023
Pour le Maire,
L'adjoint délégué

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Sébastien DEGARDIN

*DIFFUSION*
- AXEO
- M. le Maire d'Haubourdin
- KEOLIS

MW



ALD

- SDIS Prévision Haubourdin
- M. Le Directeur de DEVERRA
- Service DECHETS
- M. F QUIEVREUX

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*